Image not found or type unknown

Changement employeur pour salarié etranger

Par **barymed**, le **24/01/2009** à **15:56**

Excusez moi et concernant toujours le même sujet, est ce que c'est vrai que pour qu'un salarié étranger puisse changer d'employeur, il doit rester chez le premier pendant 02 ans car c'est lui qui a payé la redevance à l'agence des migrations internationales (AOMI) ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés